

2018-09

PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES OUTRE-MER

Le tourisme occupe une position essentielle dans les économies des Outre-mer car il a des effets sur d'autres secteurs d'activité.

Toutefois, depuis les années 2000, l'industrie touristique est empreinte d'importantes difficultés. Cette situation n'est pas singulière puisque le secteur, fort d'une diversité géographique, naturelle, culturelle et par des atouts balnéaires homogènes, a connu une période d'expansion dès les années 1960. Plus tard, cet essor a été conforté par des investissements dans les structures d'hébergement, par la libéralisation des dessertes aériennes se traduisant par l'ouverture de nouvelles lignes avec les régions métropolitaines et par des offres vers des destinations tropicales accessibles.

Cependant, cette progression a subi un véritable coup d'arrêt au début des années 2000. Le constat de manière globale montre plusieurs replis dans la fréquentation qui s'expliquent d'abord par le développement des destinations concurrentes dans chaque bassin régional puis par la succession de crises. Les Outre-mer ont été soumis aux crises conjoncturelles internationales avec les conséquences des attentats de 2001 ou des crises financières de 2008, ainsi qu'aux crises locales (dont les mouvements sociaux de 2009 aux

Antilles ou encore les épidémies du Chikungunya à La Réunion). Plus récemment, certains territoires ont été confrontés à d'autres crises telles que le Zika ou la « crise requin ».

Ces événements se sont répercutés durement sur l'activité et se sont traduits par une chute de fréquentation, une diminution croissante du nombre de chambres, la fermeture d'infrastructures et par une suppression d'emplois. Le développement des plateformes communautaires représente actuellement de nouveaux défis pour le secteur de l'hôtellerie.

Aujourd'hui, le modèle de tourisme basé essentiellement sur des offres balnéaires a atteint ses limites. En effet, les rapports appelant au « sursaut » ou à la « mutation » du tourisme ultramarin se succèdent et les constats restent identiques : le secteur repose toujours sur un modèle qui a été compétitif mais qui nécessite une profonde mutation.

Aux avant-postes des effets du réchauffement climatique tant dans l'Atlantique, dans le Pacifique que dans l'océan Indien, les Outre-mer ont une double responsabilité : protéger ces patrimoines uniques tout en adaptant leurs économies touristiques vers des principes de durabilité. Autrement dit, réformer le modèle actuel pour converger vers un tourisme durable,



Inès Bouchaut-Choisy

est directrice du Comité du tourisme de Saint-Barthélemy.

Elle est nommée au CESE au titre de représentante des activités économiques et sociales des Outre-mer et présidente du groupe de l'Outre-mer.

Contact :

ines.bouchaut-choisy@lecese.fr
01 44 43 60 36

« qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels, futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil » (définition de l'Organisation mondiale du tourisme).

L'ambition de cet avis n'est pas d'opposer tourisme balnéaire et tourisme durable, mais de recenser les pistes permettant la mutation du secteur touristique ultramarin vers des modèles plus durables. L'objectif consiste à proposer une méthode permettant de créer les conditions de mise en place de stratégies futures.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

1/ METTRE L'IDENTITÉ DES TERRITOIRES AU CŒUR DES STRATÉGIES DU TOURISME DIFFÉRENCIÉES POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ

Le CESE préconise de mettre l'identité culturelle et la richesse de la biodiversité des territoires au cœur de leur stratégie, portée par une véritable politique de recherche.

2 / RÉORIENTER LE MODÈLE VERS LE TOURISME DURABLE SUPPOSE UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE, UNE LARGE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNÉS ET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

L'impulsion nécessite un engagement fort de l'État au niveau interministériel (piloté par le Premier ministre avec les ministres de l'Europe et des affaires étrangères, de la Transition écologique et solidaire, de l'Économie, des Outre-mer...). Cette étape permettrait de définir les objectifs et d'élaborer des contrats d'objectifs entre l'État et chaque collectivité dans le respect de leurs compétences.

A l'échelle locale, ce travail interministériel pourrait se poursuivre au sein des Forums stratégiques du tourisme durable : avec la participation des élus, des préfets et en associant surtout les professionnels du tourisme, les chambres consulaires et des citoyens pour co-construire les stratégies et plans du tourisme durable.

Le CESE préconise aussi qu'Atout France se dote d'un pôle Outre-mer chargé de faire le lien avec les collectivités pour les appuyer en termes d'ingénierie, de conseil et de positionnement sur les marchés.

3/ RÉFORMER LE MODÈLE ULTRAMARIN NÉCESSITE DE METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ANALYSE, D'ANTICIPATION ET DE PROMOTION DES FLUX TOURISTIQUES

Concevoir une stratégie de tourisme durable suppose que les territoires :

- se dotent d'observatoires du tourisme ;
- investissent dans les outils d'analyse et des comptes satellites afin de mesurer le poids du tourisme dans les économies locales ;
- amplifient l'innovation par l'accroissement des solutions numériques et digitales.

4/ METTRE L'ACCENT SUR LA FORMATION

Les activités du tourisme durable sont créatrices d'emplois non délocalisables. Le CESE préconise qu'une mission de préfiguration soit chargée de clarifier les offres de formation et d'apprentissage, et d'étudier l'opportunité de créer à l'échelle de chaque territoire un centre de formation aux métiers du tourisme. Ces établissements pourraient, en un lieu unique, former à l'ensemble des corps de métiers en intégrant les problématiques du développement durable.

5/ IMPLIQUER LA POPULATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Le tourisme dans les Outre-mer ne peut être durable et se développer que s'il emporte l'adhésion et la participation des populations de ces territoires. Le CESE préconise que l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) et le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) organisent des sessions d'information pédagogique pour les populations, les élus et les professionnels du tourisme, en partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et les collectivités territoriales.

6/ METTRE EN PLACE LE FINANCEMENT PERMETTANT LA TRANSITION

Le CESE préconise que la nouvelle configuration d'Atout France, « France tourisme ingénierie », associant la Caisse des dépôts et consignations et la future Agence nationale des territoires, accompagne les collectivités et les acteurs privés dans l'élaboration de projets en faveur du tourisme durable.

Le CESE préconise de bonifier les taux d'aide à l'investissement sur la base de critères de développement durable. Ces dispositifs d'aide doivent s'accompagner, dans le secteur touristique, d'un volet social soutenant l'embauche, le maintien de l'emploi, la formation professionnelle initiale et continue, notamment sous les différentes formes d'alternance ou d'apprentissage...

Le CESE préconise que les entreprises de transport aérien et maritime, qui assurent des liaisons vers les territoires d'Outre-mer, incitent leurs clients à compenser le coût carbone de leurs voyages par un don à une association locale œuvrant pour la protection de l'environnement et les compagnies s'engageraient à abonder ce don de façon équivalente. Enfin, le CESE préconise que l'État et les collectivités poursuivent et amplifient la politique de labellisation des initiatives touristiques durables présentes en Outre-mer.